

RALLYE NATIONAL SUD SAUVAGE ada

20 & 21 MAI 2023

ITINERAIRE
conforme à additif n°1



Organisation ASA Réunion – 1906 - Permis d'organisation FFSA N°140

ADDITIF N°1
au règlement particulier

Sous réserve d'approbation par le Collège des Commissaires Sportifs lors de sa 1^{ère} réunion

ANNEXE 1 - ITINERAIRE ET HORAIRES

Une zone de changement des pneumatiques (ZP) est mise en place avant l'ES 1 et située à Grand Bois (Ravine des Cafres les Bas) au niveau de la Z.A. Maxime Rivière.

2^{ème} Etape – Section 4-5

(TG= tourner à gauche - TD=tourner à droite - TTDt= tout droit – *DT=demi-tour)

L12	<i>Lire</i> : TG Allée des Moutardiers à Rue Joseph Lacarre	1.20
ES8	<i>Lire</i> : Chemin Joseph Lacarre à Chemin Bambou	0.40
	<i>Lire</i> : TTDt Chemin Bambou à Rue Adénor Payet	1.90

L'itinéraire est modifié pour des raisons de sécurité, afin d'éviter de traverser la RN2 après ES8 (voir document joint).

L13	<i>Lire</i> TD sur RN2 (direction St-Pierre) vers Rond Point Petite Ile	0,75
	DT* au rond-point de Petite-Ile (faire demi-tour et revenir sur RN2) à rue Scholastie Malet	5,40

2^{ème} Etape – Section 6

L19	<i>Lire</i> : TD sur Rue Mahé de Labourdonnais à rue Alfred Isautier	1,45
------------	--	------

PARCS D'ASSISTANCES :

Seuls les véhicules porteurs d'une plaque d'assistance seront autorisés à accéder au Parc d'Assistance selon les horaires suivants : **Samedi 20 mai 2023 à partir de 00h01.**

Saint Denis, le 15 Mai 2023

Le Comité d'Organisation

NOTE D'INFORMATION

IMPORTANT

Suite aux demandes des Services Municipaux concernés, et conformément aux règles fédérales à appliquer dans les « **parcs d'assistances** » des rallyes, ces règles sont rappelées aux concurrents (cf. extrait de la réglementation fédérale ci-dessous).

Mise en garde : La réglementation fédérale précise qu'une pénalité de 200 € sera appliquée par les commissaires sportifs, pour chaque infraction constatée. Des contrôles seront opérés également par les agents municipaux agréés.

Merci à tous de votre collaboration pour le respect de ces règles fédérales.

EXTRAIT DE LA REGLEMENTATION DES RALLYES (FFSA)

« 4.3.2.1. Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- ♣ de tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans,
- ♣ d'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures,
- ♣ de disposer sous **chaque voiture de course une bâche de protection étanche** (3 m x 5 m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture,
- ♣ de disposer sous la partie mécanique de **chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche** et résistante aux hydrocarbures,
- ♣ de prendre en charge **l'enlèvement de leurs déchets** au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.
- ♣ En outre, il est précisé que le **piquetage est interdit**.

Le parc d'assistance situé à la Cayenne Saint Joseph pour l'installation des équipes techniques sera disponible à compter du Samedi 20 Mai 00h01.

Un parc dédié au stationnement des remorques appelé « parking z'oiseaux verts » est situé rue Joseph Suacot à Petite Ile.

Saint Denis, le 18 Mai 2023

Le Comité d'Organisation

Contrôle	ITINERAIRE (conforme à additif N°1)	KILOMETRAGE			Temps impartis H : Mn	Heure de passage 1ère voit.
		Km Partiel	Total E.S	Entre CH		
Samedi 20 mai 2023 - 1^{ère} Etape - 1^{ère} section		Petite-île - Saint-Joseph				
CH 0	DEPART - Place du Vieux Moulin					13:00
L1	Rue Gal de Gaulle à Rue Mahé de Labourdonnais	0,15				
	TG rue Mahé de Labourdonnais à RN 2	1,60				
	TD RN 2 à RD 29	6,60				
	TD RD 29 à RD 72	3,75				
	TG RD 72 à RD 3	6,65				
	TD RD 3 à Chemin Cyriaque Cadet	0,05				
CH 1	TG Chemin Cyriaque Cadet à CH	0,40		19,20	0:35	13:35
DES 1	ES 1 - PITON DES GOYAVES 1					13:38
	<i>Chemin Cyriaque Cadet à Chemin des Remparts</i>	0,90				
	<i>TTDt Chemin des Remparts à Chemin des Acacias</i>	4,80				
	<i>TD Chemin des Acacias à Chemin Denis Leveueur</i>	3,20				
	<i>TG Chemin Denis Leveueur à Arrivée</i>	1,40	10,30			
STOP 1	Chemin Denis Leveueur	0,40				
L2	Chemin Denis Leveueur à RD 3	0,80				
	TD RD 3 à Chemin Claude Lebon	2,15				
	TG Chemin Claude Lebon à Rue des Francicéas	0,45				
CH 2	TD Rue des Francicéas à CH	0,05		14,15	0:25	14:03
DES 2	ES 2 - ANSE LES HTS - ANSE LES BAS 1					14:06
	<i>Rue des Francicéas à Chemin Julien Grosset</i>	0,50				
	<i>TD Chemin Julien Grosset à RD 29</i>	1,50				
	<i>TG RD 29 à Chemin Terrain Café</i>	1,15				
	<i>TD Chemin Terrain Café à Chemin Terrain Bache</i>	2,85				
	<i>TG Chemin Terrain Bache à Arrivée</i>	2,40	8,40			
STOP 2	Chemin Terrain Bache	0,25				
L3	Chemin Terrain Bache à RN 2	0,30				
	TG RN 2 à rue Scholastique Malet	8,60				
	TD Rue S. Malet à Allée des Hibiscus	0,08				
	TG Allée des Hibiscus à Rue Emile Labonne	0,07				
CH 2A	TD rue Emile Labonne à CH	0,30		18,00	0:30	14:36
CH 2A	Entrée Parc de Regroupement					14:36
	PARC DE REGROUPEMENT 1				0:20	
CH 2B	Sortie Parc de Regroupement				maxi	14:56
Samedi 20 mai 2023 - 1^{ère} Etape - 2^{ème} section		Saint-Joseph - Saint-Joseph				
CH 2B	Entrée Parc d'Assistance					14:56
	PARC D'ASSISTANCE A				0:30	
CH 2C	Sortie Parc d'Assistance					15:26
L4	Rue Emile Labonne à Allée des Hibiscus	0,30				
	TD Allée des Hibiscus à RN 2	0,20				
	TG RN 2 à RD 29	12,30				
	TD RD 29 à RD 72	3,75				
	TG RD 72 à RD 3	6,65				
	TD RD 3 à Chemin Cyriaque Cadet	0,05				
CH 3	TG Chemin Cyriaque Cadet à CH	0,40		23,65	0:45	16:11
DES 3	ES 3 - PITON DES GOYAVES 2					16:14
	<i>idem ES 1</i>		10,30			
STOP 3	Chemin Denis Leveueur	0,40				
L5	idem L2					
CH 4	Rue des Francicéas	3,45		13,75	0:25	16:39

Contrôle	ITINERAIRE	KILOMETRAGE			Temps impartis H : Mn	Heure de passage 1ère voit.
		Km Partiel	Total E.S	Entre CH		
DES 4	ES 4 - ANSE LES HTS - ANSE LES BAS 2 <i>idem ES 2</i>		8,40			16:42
STOP 4	Chemin Terrain Bache	0,25				
L6	idem L3					
CH 4A	Rue Emile Labonne	9,35		18,00	0:30	17:12
CH 4A	Entrée Parc de Regroupement					17:12
	PARC DE REGROUPEMENT 2					
CH 4B	Sortie Parc de Regroupement				0:20 maxi	17:32
	Samedi 20 mai 2023 - 1^{ère} Etape - 3^{ème} section					Saint-Joseph - Petite-Île
CH 4B	Entrée Parc d'Assistance PARC D'ASSISTANCE B				0:30	17:32
CH 4C	Sortie Parc d'Assistance					18:02
L7	idem L4					
CH 5	Chemin Cyriaque Cadet	23,65		23,65	0:45	18:47
DES 5	ES 5 - PITON DES GOYAVES 3 <i>idem ES 1</i>		10,30			18:50
STOP 5	Chemin Denis Leveneur	0,40				
L8	idem L2					
CH 6	Rue des Francicéas	3,85		14,55	0:25	19:15
DES 6	ES 6 - ANSE LES HTS - ANSE LES BAS 3 <i>idem ES 2</i>		8,40			19:18
STOP 6	Chemin Terrain Bache	0,25				
L9	Chemin Terrain Bache à RN 2	0,30				
	TG RN 2 à rue Mahé de Labourdonnais	3,10				
	TG Rue Mahé de Labourdonnais à rue Alfred Isautier	1,45				
	TD Rue Alfred Isautier à rue Gal de Gaulle	0,10				
	TG Rue Général de Gaulle à Place du Vieux Moulin	0,10				
CH 6A	Arrivée 1^{ère} Etape			13,70	0:25	19:43
	<i>Total E.S. 1^{ère} Etape (km)</i>		56,10			
	<i>Total 1^{ère} Etape (km)</i>		158,65			

TD= tourner à droite - TG= tourner à gauche - TTDt = Tout droit - DT = demi tour

Contrôle	ITINERAIRE	KILOMETRAGE			Temps impartis H : Mn	Heure de passage 1ère voit.
		Km Partiel	Total E.S	Entre CH		
	Dimanche 21 mai 2023 - 2^{ème} Etape - 4^{ème} section	Petite-Île - Saint-Joseph				
CH 6B	DEPART - Place du Vieux Moulin					8:30
L10	Rue Gal de Gaulle à Rue Mahé de Labourdonnais TG rue Mahé de Labourdonnais à RN 2 TD RN 2 à rue Scholastique Malet TD Rue S. Malet à Allée des Hibiscus TG Allée des Hibiscus à Rue Emile Labonne TD rue Emile Labonne à CH	0,15 1,60 5,45 0,08 0,07 0,30		7,65	0:20	
CH 6C	Entrée Parc d'Assistance				0:30	8:50
	PARC D'ASSISTANCE C					
CH 6D	Sortie Parc d'Assistance					9:20
L11	Rue Emile Labonne à Allée des Hibiscus TD Allée des Hibiscus à RN 2 TG RN 2 à RD 32 (rue de l'Etablissement) TD RD 32 à CH	0,30 0,20 4,15 0,35		5,00	0:15	9:35
CH 7						
DES 7	ES 7 - MANAPANY Les Bas 1					9:38
	RD 32 à rue Adénor Payet	1,35				
	TG Rue Adénor Payet à Chemin Jessy	1,65				
	TD Chemin Jessy à Arrivée	2,60	5,60			
STOP 7	Chemin Jessy	0,45				
L12	TG RD 3 à Allée des Moutardiers TG Allée des Moutardiers à Rue Joseph Lacarre TD Rue Joseph Lacarre à CH	1,65 1,20 0,15		9,05	0:15	9:53
CH 8						
DES 8	ES 8 - MANAPANY Les Hauts 1					9:56
	Chemin Joseph Lacarre à Chemin Bambou	0,40				
	TTDt Chemin Bambou à Rue Adénor Payet	1,90				
	TG Rue Adénor Payet à Chemin Jules Vienne	0,50	4,60			
	TD Chemin Jules Vienne à Arrivée	1,80				
STOP 8	Chemin Jules Vienne	0,25				
L13	Chemin Jules Vienne à RN 2 TD sur RN2 vers Rond Point Petite Ile (pour demi-tour) DT au rond-point Petite Ile sur RN2 à rue Scholastique Malet TD Rue S. Malet à Allée des Hibiscus TG Allée des Hibiscus à Rue Emile Labonne TD rue Emile Labonne à CH	0,30 0,75 5,40 0,08 0,07 0,30		11,75	0:25	10:21
CH 8A						
CH 8A	Entrée Parc de Regroupement				0:20	10:21
	PARC DE REGROUPEMENT 3					
CH 8B	Sortie Parc de Regroupement				maxi	10:41
	Dimanche 21 mai 2023 - 2^{ème} Etape - 5^{ème} section	Saint-Joseph - Saint-Joseph				
CH 8B	Entrée Parc d'Assistance				0:30	10:41
	PARC D'ASSISTANCE D					
CH 8C	Sortie Parc d'Assistance					11:11
L14	Rue Emile Labonne idem L11 RD 32					
CH 9		5,00		5,00	0:15	11:26

TD= tourner à droite - TG= tourner à gauche - TTDt = Tout droit - DT = demi tour

Contrôle	ITINERAIRE	KILOMETRAGE			Temps impartis H : Mn	Heure de passage 1ère voit.
		Km Partiel	Total E.S	Entre CH		
DES 9	ES 9 - MANAPANY Les Bas 2					11:29
	idem ES 7		5,60			
STOP 9	Chemin Jessy	0,45				
L15	idem L12					
CH 10	Allée des Moutardiers	2,35		8,40	0:15	11:44
DES 10	ES 10 - MANAPANY Les Hauts 2					11:47
	idem ES 8		4,60			
STOP 10	Chemin Jules Vienne	0,25				
L16	idem L13					
CH 10A	Rue Emile Labonne	5,30		10,55	0:25	12:12
CH 10A	Entrée Parc de Regroupement					12:12
	PARC DE REGROUPEMENT 4				0:20	
CH 10B	Sortie Parc de Regroupement				maxi	12:32
	Dimanche 21 mai 2023 - 2^{ème} Etape - 6^{ème} section					Saint-Joseph - Petite-Île
CH 10B	Entrée Parc d'Assistance					12:32
	PARC D'ASSISTANCE E				0:30	
CH 10C	Sortie Parc d'Assistance					13:02
L17	Rue Emile Labonne					
	idem L11					
CH 11	RD 32	5,00		5,00	0:15	13:17
DES 11	ES 11 - MANAPANY Les Bas 3					13:20
	idem ES 7		5,60			
STOP 11	Chemin Jessy	0,45				
L18	idem L13					
CH 12	Allée des Moutardiers	2,35		8,40	0:15	13:35
DES 12	ES 12 - MANAPANY Les Hauts 3					13:38
	idem ES 8		4,60			
STOP 12	Chemin Jules Vienne	0,25				
	Chemin Jules Vienne à RN 2	0,30				
	TD RN 2 à Rue Mahé de Labourdonnais (RD 31)	0,75				
	TD Rue Mahé de Labourdonnais à rue Alfred Isautier	1,45				
	TD Rue Alfred Isautier à rue Gal de Gaulle	0,10				
	TG Rue Général de Gaulle à Place du Vieux Moulin	0,10				
CH 12A	Arrivée 2^{ème} Etape et Rallye			7,55	0:15	13:53

TD= tourner à droite - TG= tourner à gauche - TTDt = Tout droit - DT = demi tour

Total E.S. 2 ^{ème} Etape (km)	30,60
Total 2 ^{ème} Etape (km)	78,35
Total E.S. Rallye (km)	86,70
Total Rallye (km)	237,00